

MUTATION 29^{ÈME} BASE

La 29^{ème} base correspond à un 29^{ème} rectorat géré par les services de la DG-RHB2-4 au ministère.

Ce service est en charge des PLP et CPE détachés en tant qu'enseignants à l'étranger (AEFE), mais aussi dans d'autres ministères, sur des fonctions et des organismes divers (CNED, CNDP ou CRDP, GIP, Mgen...), dans les établissements du supérieur et de la recherche, à Wallis et Futuna ou encore sur des fonctions électives à temps plein.

Comme dans toutes les académies, les

collègues qui le souhaitent peuvent demander leur mutation interacadémique. C'est pourquoi, le ministère réunira le groupe de travail vœux et barèmes inter...

- des PLP : le 18 janvier,
- des CPE : le 16 janvier.

Dans ces deux réunions, vous serez représentés par les élus du **SNETAA-FO** !

N'hésitez pas à faire confiance au **SNETAA-FO** qui pourra défendre votre dossier et faire valoir vos droits si vous participez au mouvement !

